

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoir : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER**DELIBÉRATION N° 84****RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE JOLIOT CURIE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la collectivité a fait le choix de se lancer dans une démarche volontariste de **renovation de ses structures d'accueil de l'enfance** sur plusieurs années.

Une partie des travaux envisagés en 2019 concernent l'école Joliot Curie à savoir :

- remplacement des luminaires existants dans la classe n°3.
- rénovation de la classe n°4 avec le remplacement du revêtement de sol souple, peinture du plafond, des murs et des boiseries et remplacement des luminaires existants.

Le montant estimatif des travaux est de 10 469,00 € HT.

L'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (*Pour information le taux de subvention DETR s'élève à 30 % du coût HT*).

**Le plan de financement** est le suivant :

-Subvention DETR :	3.140,70 €
- Fond de concours CAGC :	2.000,00 €
- Fonds propres :	5.328,30 €
<b>Total</b>	<b>10.469,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Etat.

**Considérant** la nécessité de faire des travaux de rénovation dans deux classes de l'école Joliot Curie,

**Considérant** le coût estimatif des travaux,

**Considérant** que l'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de rénovation de deux classes de l'école Joliot Curie pour un montant de 10 469,00 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer les demandes de subventions ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **1 0 AVR. 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le **1 0 AVR. 2019**

